



Pic épeiche

Site Natura 2000 du massif de la Serre

Les oiseaux nicheurs en 2020

La forêt recouvre une large part du site Natura 2000 du massif de la Serre. Des espaces agricoles variés se développent en périphérie du massif forestier : prairies de fauche, pâtures, cultures, pelouses sèches, vergers, vignes... Ce réseau d'habitats naturels accueille une grande diversité d'oiseaux de milieux ouverts et forestiers.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a lancé en 2019 une étude visant à actualiser les connaissances sur les oiseaux du site Natura 2000 et ses abords en :

- dressant un nouvel état des lieux des espèces nichant sur le site,
- décrivant les principales évolutions observées en une dizaine d'années,
- analysant l'état de conservation actuel des espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site,
- proposant les mesures de gestion permettant d'assurer à l'avenir une meilleure conservation des populations d'oiseaux.

Financée par des fonds provenant de l'Etat français et de l'Union européenne, cette étude a été confiée au bureau d'études EPA chargé des travaux d'inventaire et de traitement des résultats obtenus. Cette fiche présente une synthèse des principaux enseignements de cette étude. Le service Environnement du Grand Dole est à votre disposition pour plus de détails.

1. Qu'est que la directive oiseaux ?

L'année 2020 marque les 40 ans de l'application de la directive européenne du 2 avril 1979 pour la conservation des oiseaux sauvages, dite «directive oiseaux». Ce texte, actualisé en 2009, est la première réglementation européenne en faveur de la protection des oiseaux et de la conservation de leurs habitats. Il établit une liste de près de 200 espèces d'oiseaux dont la conservation est prioritaire en Europe. Les pays membres de l'Union se sont engagés à protéger les sites importants pour la conservation des oiseaux et à les gérer de façon à améliorer la situation des espèces les plus menacées. Une fois désignés, ces sites peuvent faire l'objet de mesures de gestion afin d'assurer le maintien ou la restauration des espèces d'oiseaux et de leurs habitats naturels. La région Bourgogne Franche-Comté comptait en 2020 43 «zones de protection spéciales» (ZPS) pour les oiseaux couvrant une superficie de 465 000 hectares, soit près de 10 % du territoire régional.

La création d'une ZPS ouvre la possibilité de bénéficier de crédits pour réaliser des études préalables à la restauration de l'habitat de certaines espèces. Ces études sont publiques et mises à la disposition de tous. Elle permet également de solliciter des fonds afin d'entretenir ou restaurer les habitats des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sous la forme de contrats Natura 2000. Définies de façon contractuelle, les actions de gestion participent au développement durable des régions concernées.

2. Comment recenser les oiseaux nicheurs ?

Cela dépend des espèces. Différentes méthodes d'inventaire ont été utilisées selon les espèces recherchées : oiseaux chanteurs, pics, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur, rapaces diurnes, rapaces nocturnes, oiseaux rupestres. Ces méthodes reposent sur le fait que les oiseaux se cantonnent pour se reproduire. Ils défendent alors activement leur territoire en chantant. L'écoute des chanteurs à la bonne saison permet ainsi de les inventorier. Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et les espèces les plus vulnérables ont été ciblées en priorité. L'aire étudiée recouvre à la fois le périmètre du site Natura 2000 (4400 ha) et un secteur étendu de plus de 1000 hectares.

■ Les oiseaux chanteurs

L'inventaire repose sur 60 points d'écoute réalisés selon la méthode des indices ponctuels d'abondance. Ces points sont répartis tous les kilomètres selon un quadrillage régulier du massif : 20 points en milieu agricole ont été inventoriés en 2019, 40 points en milieu forestier l'étant en 2020.

■ Les rapaces diurnes

La recherche de ces espèces à grand territoire s'est faite depuis un itinéraire situé sur le pourtour du massif parcouru à plusieurs reprises.

Ph. A. Joveniaux



Epervier d'Europe

■ Les rapaces nocturnes

La recherche des chouettes et hiboux s'est faite de nuit avec des points d'écoute régulièrement espacés en forêt pour la Chouette hulotte et des points d'écoute répartis dans tous les villages pour la Chevêche d'Athéna et l'Effraie des clochers. Le Petit-duc scops a aussi été recherché en mai juin dans les villages.

■ L'Engoulevent d'Europe

L'Engoulevent d'Europe a été recherché au crépuscule et en début de nuit dans les secteurs les plus favorables à sa présence.

■ La Pie-grièche écorcheur et l'Alouette lulu

Ces deux espèces ont été recherchées sur les secteurs les plus favorables à leur présence sur les communes d'Amange, Menotey, Moisse et Offlanges.

Un quadrat de 48 hectares de prairies, pelouses et pâtures a été parcouru à 5 reprises pour évaluer leur densité locale.

Ph. A. Joveniaux



Sittelle torchepot

3. Quels résultats ?

Au total 89 espèces d'oiseaux ont été notées sur l'aire étudiée et 3 autres en périphérie proche.

■ Oiseaux chanteurs

Les IPA ont permis de noter sur les deux années 60 espèces de passereaux à petit et moyen territoire :

- 51 espèces de passereaux ont été recensées en 2019 en milieu agricole avec une abondance d'environ 25 couples nicheurs par point d'écoute ;
- 41 espèces de passereaux ont été recensées en milieu forestier en 2020 avec une abondance de 25,5 couples.

■ Rapaces diurnes et nocturnes

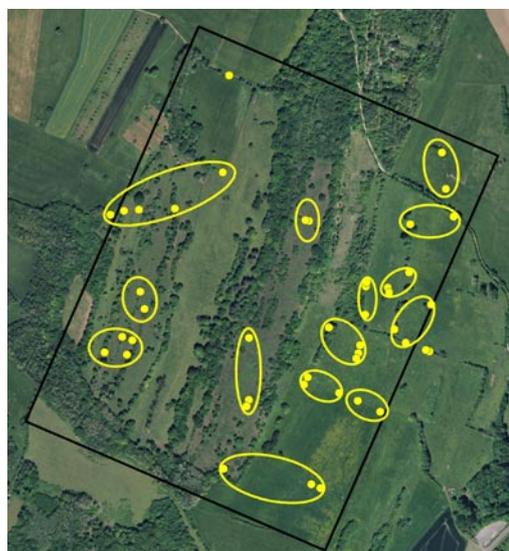
Huit espèces de rapaces diurnes et cinq de rapaces nocturnes nichent sur l'aire étudiée. L'importance de leur population varie selon les espèces.

Espèce	Nombre de couples nicheurs sur l'aire étudiée
Autour des palombes	1 couple
Bondrée apivore	3-5 couples
Buse variable	30-50 couples
Epervier d'Europe	3-6 couples
Faucon crécerelle	10-15 couples
Faucon hobereau	1 couple
Faucon pèlerin	1 couple
Milan noir	8-10 couples
Chevêche d'Athéna	5-6 couples
Effraie des clochers	5-6 couples
Chouette hulotte	20-30 couples
Hibou moyen-duc	2-3 couples
Grand-duc d'Europe	0-1 couple

■ Pie-grièche écorcheur et Alouette lulu

Au total 51 territoires de Pie-grièche écorcheur et seulement 2 d'Alouette lulu ont été délimités en 2019 sur les quatre secteurs échantillonnés.

En 2020, 15 territoires de Pie-grièche écorcheur et 3 territoires d'Alouette lulu ont été déterminés sur les 48 hectares de la butte du Cros de Bois entre Chevigny et Menotey.



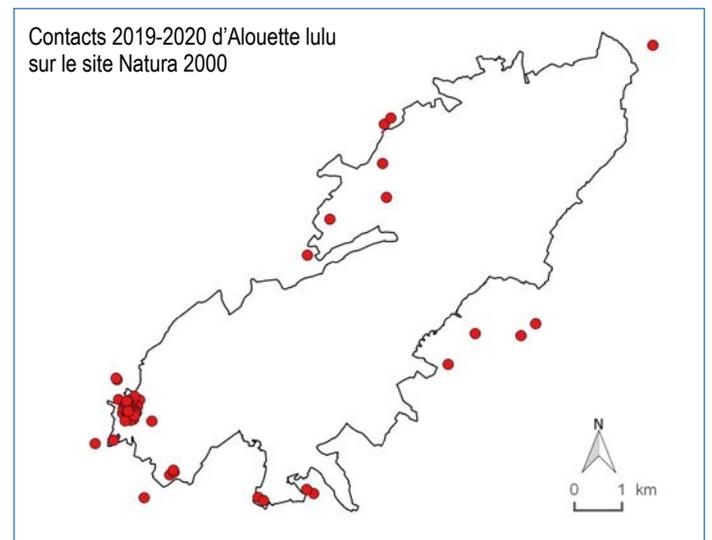
Distribution des territoires de Pie-grièche écorcheur sur le quadrat du Cros de Bois

Ph. A. Joveniaux



Pie-grièche écorcheur

Ainsi, la distribution de la Pie-grièche écorcheur forme un ensemble d'îlots densément peuplés se répartissant de façon irrégulière sur le site Natura 2000. Plus restreinte, la distribution de l'Alouette lulu se résume à de rares îlots de présence fragmentés autour des habitats favorables.



Ph. A. Joveniaux



Alouette lulu

■ Engoulevent d'Europe

Seuls trois territoires d'Engoulevent ont été différenciés dont deux à l'intérieur de la carrière de Moisseu peu à l'extérieur du site Natura 2000.

3. Quelles évolutions en dix ans ?

■ Passereaux des milieux agricoles

Six espèces des milieux ouverts ont connu une baisse de leur abondance supérieure à 50 % : le Bruant proyer, la Bergeronnette printanière, l'Alouette des champs, l'Accenteur mouchet, le Pipit des arbres et le Bruant jaune. Cette régression témoigne de la dégradation de leurs habitats.

■ Passereaux des milieux forestiers

La richesse du peuplement de passereaux forestier augmente légèrement en une dizaine d'années. Quelques espèces connaissent une hausse assez importante de leur abondance : la Mésange à longue queue, la Grive draine, le Roitelet à triple bandeau, la Mésange huppée, l'Etourneau sansonnet et le Merle noir. A l'inverse, la Tourterelle des bois, le Coucou gris et l'Accenteur mouchet diminuent nettement.

■ Espèces d'intérêt communautaire

Quatre espèces d'intérêt communautaire, l'Alouette lulu, la Bondrée apivore, l'Engoulevent d'Europe et le Pic cendré sont en baisse. Une espèce, la Pie-grièche écorcheur connaît une forte augmentation. Les cinq dernières espèces sont stables. L'avenir du Pic cendré et de l'Engoulevent est désormais très incertain.

Espèce	Nombre de couples nicheurs estimés	
	2010	2020
Alouette lulu	20-30	10-15
Bondrée apivore	5-10	3-5
Engoulevent d'Europe	2-3	0-1
Faucon pèlerin	(1)	(1)
Grand-duc d'Europe	Non évalué	(0-1)
Milan noir	5-10	5-7
Pic cendré	1-2	0-1
Pic mar	80-120	70-110
Pic noir	8-12	8-12
Pie-grièche écorcheur	40-60	70-90



Pic mar

Réalisation : S. Chevillard et A. Joveniaux EPA, novembre 2020

4. Quels enjeux de conservation ?

Les oiseaux nicheurs présentant un enjeu de conservation sont :
 - les espèces nicheuses d'intérêt communautaire ayant motivé la création du site,
 - les espèces menacées de disparition sur les listes rouges des oiseaux nicheurs en France ou en Franche-Comté, soit 15 espèces sur la ZPS et 5 en périphérie.

20 espèces menacées en France-Comté ou en France

Bruant jaune	Loriot d'Europe
Bruant proyer	Pic cendré
Caille des blés	Martin-pêcheur d'Europe
Chardonneret élégant	Pie-grièche écorcheur
Chevêche d'Athéna	Pipit des arbres
Engoulevent d'Europe	Moineau friquet
Faucon pèlerin	Serin cini
Grand-duc d'Europe	Torcol fourmilier
Huppe fasciée	Tourterelle des bois
Linotte mélodieuse	Verdier d'Europe

Deux grands types de menaces susceptibles d'affecter ces espèces et les oiseaux plus ordinaires peuvent être distingués.

■ En forêt

Les activités sylvicoles peuvent entraîner divers impacts défavorables aux oiseaux forestiers :

- la diminution de la quantité de bois mort, source de nourriture pour de nombreuses espèces ;
- la raréfaction des arbres âgés de gros diamètre particulièrement recherchés par les pics pour y forer leur loge ;
- les plantations uniformes de résineux de moindre intérêt pour les oiseaux que les peuplements feuillus indigènes ;
- la destruction de nichées et de couvées occasionnées par l'abattage des arbres en période de reproduction.

■ En milieu agricole

L'arrachage des haies, des buissons, la disparition des prairies sont défavorables aux oiseaux et aux autres espèces. Le labour des prairies naturelles, les monocultures et un usage excessif des herbicides et des insecticides diminuent fortement les ressources alimentaires de la plupart des espèces insectivores. En une dizaine d'années, près d'une centaine d'hectares de prairies se sont artificialisées et dégradées, soit près du tiers des habitats présentant un intérêt écologique pour l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur.

Ce double constat implique d'agir en renforçant les mesures de gestion et de conservation mises en œuvre. Compte tenu de l'importance des menaces affectant les habitats de reproduction et les ressources alimentaires de ces oiseaux, il est important de donner la priorité à la conservation de l'alouette lulu et de la Pie-grièche écorcheur et à la conservation du Pic mar lié aux boisements âgés riches en très gros chênes.